

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROPANE

000003000646



Version 4.0

Date de révision 2020/12/11

Date d'impression 2020/12/11

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : PROPANE

Synonymes : Propane HD-5, Propane commercial, gaz de pétrole liquéfié (GPL), C₃H₈, Propane de grade 1 approuvé par l'ONGC, Propane de grade 2 approuvé par l'ONGC, propane odorant, propane malodorant, propane pour les automobiles, ER62.

Code du produit : 103176, 103174, 103172, 103153, 103151, 103150, 103149, 103159, 103156, 103147, 100589, 100139

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur
Petro-Canada
C.P. Box 2844, 150 - 6th Avenue South-West
Calgary Alberta T2P 3E3
Canada

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1-800-424-9300 (sans frais) ou +1 703-527-3887;
Suncor Energy: +1 403-296-3000

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Le propane est utilisé comme gaz combustible, réfrigérant et gaz de laboratoire. En tant que matière première, il entre dans la composition de synthèses organiques. La qualité indique la teneur en propane. Le propane est fourni sous forme de liquide pressurisé dans des citernes.

Préparé par : Product Safety: +1 905-804-4752

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	Gaz à température ambiante; liquide lorsque entreposé sous pression., gaz comprimé liquéfié
Couleur	incolore
Odeur	Propane est un gaz inodore. Le propane odorant peut contenir jusqu'à 30 g d'éthyl mercaptan par 1000 L de propane.

Classification SGH

Gaz inflammables : Catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz liquéfié

Asphyxiant Simple : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROPANE

000003000646



Version 4.0

Date de révision 2020/12/11

Date d'impression 2020/12/11

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Gaz extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

Conseils de prudence : **Prévention:**
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Intervention:
Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
Stockage:
Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'entrée principales : Contact avec les yeux
Inhalation
Contact avec la peau

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

ACGIH

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par ACGIH.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration
propane	74-98-6	72 - 100 %
propène	115-07-1	0 - 23.8 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROPANE

000003000646



Version 4.0

Date de révision 2020/12/11

Date d'impression 2020/12/11

butane	106-97-8	0 - 4.7 %
éthane	74-84-0	0 - 4.6 %
isobutane	75-28-5	0 - 3.6 %
isopentane	78-78-4	0 - 1 %
pentane	109-66-0	0 - 0.9 %
but-1-ène	106-98-9	0 - 0.5 %
méthane	74-82-8	0 - 0.2 %

Toutes les concentrations ci-dessus sont en pourcentage par volume.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
Demander conseil à un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Demander conseil à un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne présente pas une voie d'exposition significative.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés : L'inhalation peut affecter le système nerveux central.
L'inhalation des vapeurs peut causer de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements et de la confusion.
Peut irriter le système respiratoire.
Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.
La surexposition peut entraîner une sensibilisation cardiaque.
Des concentrations élevées peuvent déplacer l'oxygène et provoquer des vertiges ou la suffocation.
- Avis aux médecins : Traitement symptomatique requis.
Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Si la fuite de produit ne peut pas être coupée sans risque, laisser le produit se consumer.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂), fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROPANE

000003000646



Version 4.0

Date de révision 2020/12/11

Date d'impression 2020/12/11

- Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet.
Utiliser un respirateur à air comprimé équipé d'un masque intégral.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
Enlever toute source d'ignition.
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Contacter les autorités locales compétentes.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter de respirer les gaz.
Éviter les sources d'ignition. Fixer et mettre à la terre les réservoirs et l'équipement. Ces mesures peuvent toutefois être insuffisantes pour décharger l'électricité statique.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles.
Ne pas pénétrer dans les zones où l'on utilise ou stocke [cette matière] sans une ventilation adéquate.
- Conditions de stockage sûres : Conserver dans le conteneur d'origine.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Assurer que les contenants entreposés sont mis à la terre ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROPANE

000003000646

Version 4.0

Date de révision 2020/12/11

Date d'impression 2020/12/11



mis à la masse.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
propane	74-98-6	TWA	1,000 ppm	CA AB OEL
		VEMP	1,000 ppm 1,800 mg/m ³	CA QC OEL
propène	115-07-1	TWA	500 ppm 860 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	500 ppm	CA BC OEL
		TWA	500 ppm	ACGIH
butane	106-97-8	TWA	1,000 ppm	CA AB OEL
		VEMP	800 ppm 1,900 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	1,000 ppm	CA BC OEL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
éthane	74-84-0	TWA	1,000 ppm	CA AB OEL
isobutane	75-28-5	TWA	1,000 ppm	CA AB OEL
		TWA	1,000 ppm	CA BC OEL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
isopentane	78-78-4	TWA	600 ppm 1,770 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	1,000 ppm	CA BC OEL
		TWA	1,000 ppm	ACGIH
		VEMP	0.5 ppm 1.3 mg/m ³	CA QC OEL
Éthanethiol	75-08-1	TWA	0.5 ppm 1.3 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	0.5 ppm	CA BC OEL
		TWA	0.5 ppm	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate pour faire en sorte que la limite d'exposition en milieu de travail ne soit pas dépassée. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Filtre de type : Toujours porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le NIOSH pour la manipulation de cette substance.

Protection des mains
Matériel : Porter des gants doublés afin de prévenir les engelures. Informez-vous auprès de votre fournisseur d'équipement de protection individuelle pour connaître le temps de protection offert et le type de gants le mieux adapté à vos besoins. Il est

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROPANE

000003000646



Version 4.0

Date de révision 2020/12/11

Date d'impression 2020/12/11

à noter que peu importe leur degré d'imperméabilité, tout type de matériel va éventuellement devenir perméable aux produits chimiques. Il est donc important de vérifier régulièrement l'état de ses gants de protection. Aux premiers signes de durcissement ou de fissure du matériel, ils devraient être changés.

Remarques	: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
Protection des yeux	: Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection de la peau et du corps	: Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Mesures de protection	: Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Porter un équipement de protection adéquat.
Mesures d'hygiène	: Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Gaz à température ambiante; liquide lorsque entreposé sous pression., gaz comprimé liquéfié
Couleur	: incolore
Odeur	: Propane est un gaz inodore. Le propane odorant peut contenir jusqu'à 30 g d'éthyl mercaptan par 1000 L de propane.
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: -42 °C (-44 °F)
température de décomposition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: -104 °C (-155 °F) Méthode: coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	: 450 °C (842 °F)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Extrêmement inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles et de chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air; elles peuvent se déplacer sur une distance considérable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROPANE

000003000646



Version 4.0

Date de révision 2020/12/11

Date d'impression 2020/12/11

vers les sources d'inflammation et provoquer un retour de flammes. Un dégagement rapide de vapeurs peut produire une décharge d'électricité statique entraînant l'inflammation. Peut s'accumuler dans des espaces clos.

Limite d'explosivité, supérieure	:	9.5 %Vol
Limite d'explosivité, inférieure	:	2.1 %Vol
Pression de vapeur	:	10,763 mm Hg (38 °C / 100 °F)
Densité de vapeur relative	:	1.56
Densité relative	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	:	Réactif avec agents oxydants et composés halogénés.
Produits de décomposition dangereux	:	Susceptible de dégager des COx, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux
Inhalation
Contact avec la peau

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	:	Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROPANE

000003000646



Version 4.0

Date de révision 2020/12/11

Date d'impression 2020/12/11

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

butane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 658 mg/L
Durée d'exposition: 4 Heure
Atmosphère de test: gaz

isobutane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 658,000 mg/m3
Durée d'exposition: 4 Heure
Atmosphère de test: gaz

isopentane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 280 mg/L
Durée d'exposition: 4 Heure
Atmosphère de test: vapeur

pentane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg,

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 364 mg/L
Durée d'exposition: 4 Heure
Atmosphère de test: vapeur

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROPANE

000003000646



Version 4.0

Date de révision 2020/12/11

Date d'impression 2020/12/11

Cancérogénicité - Evaluation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROPANE

000003000646



Version 4.0

Date de révision 2020/12/11

Date d'impression 2020/12/11

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer les résidus du produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.
- Emballages contaminés : Communiquer avec les autorités locales ou l'unité commerciale pour connaître les instructions d'élimination du produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 1978
Nom d'expédition des Nations unies : Propane
Classe : 2.1
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Class 2 - Gases: Flammable (Division 2.1)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 200

Code IMDG

- Numéro ONU : UN 1978
Nom d'expédition des Nations unies : PROPANE
Classe : 2.1
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : 2.1
EmS Code : F-D, S-U
Polluant marin : non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Réglementation nationale

TDG

- Numéro ONU : UN 1978
Nom d'expédition des Nations unies : PROPANE
Classe : 2.1
Groupe d'emballage : Non réglementé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PROPANE

000003000646



Version 4.0

Date de révision 2020/12/11

Date d'impression 2020/12/11

Étiquettes : 2.1
Code ERG : 115
Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche de données sur la sécurité contient toute les informations exigées par le HPR

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Pour obtenir des exemplaires de FDS : Internet: www.petro-canada.ca/fichessignaletiques
Canada-wide: telephone: 1-800-668-0220; fax: 1-800-837-1228
Pour de l'information sur la prévention reliée aux produits: 1 905-804-4752

Préparé par : Product Safety: +1 905-804-4752

Date de révision : 2020/12/11

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.